

Action 6 : Plan d'entretien et de gestion des espaces au travers de la Charte Terre Saine, votre commune sans pesticides

Contexte et objectifs des actions

Dès la mise en place de la nouvelle équipe municipale, celle-ci s'est attelée à proscrire l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces publics. La commune a adhéré à la Charte Terre Saine dès 2014 et a exprimé le besoin d'être accompagnée pour adapter ses pratiques dans la gestion des espaces publics.

Partenaires



- Ce partenariat a permis de mieux connaître cette structure. Si la commune engage d'autres actions dans ce domaine, elle pense faire appel à ses services.

Mise en œuvre des actions

La commune a fait appel à la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) qui, après une analyse fine des différents espaces publics et des pratiques utilisées, a pu proposer une gestion différenciée des espaces selon leurs usages et les résultats attendus. Dans cette démarche, les agents municipaux ont été intégrés à la réflexion avec la FREDON.

Après un tour d'horizon exhaustif sur le terrain avec un élu et un agent municipal à l'automne 2015, la FREDON a fait des propositions à la commune qui ont été discutées lors de la réunion d'un groupe de travail constitué d'élus et d'un agent municipal en novembre 2015. Le plan d'entretien communal définitif a été livré en mars 2016 avec une application immédiate par les agents municipaux.

Les mesures du plan de gestion :

- Gestion du local phytosanitaire et de l'usage des produits par les agents municipaux,
- Gestion de la voirie : une opération de fleurissement de bord de mur a été réalisée au printemps 2016 avec l'aide du Parc du Marais Poitevin pour éviter le développement de plantes indésirables,
- Gestion du cimetière : conseils d'entretien différencié (entrée, allées, zone d'extension du cimetière),
- Gestion du stade et de la piste d'ULM : tonte à plus grande hauteur qui permet de moins stimuler la pousse et ainsi de diminuer la fréquence des passages,
- Gestion de la parcelle du lavoir : gestion différenciée extensive avec création d'une zone de prairie naturelle bien délimitée, entretenue par 1 à 2 fauches par an.

Calendrier :

- Septembre 2015 à mars 2016 : Réalisation de l'étude,
- Dès le printemps 2016 : mise en œuvre des préconisations d'entretien différencié dans les différents milieux.

Résultats

La commune souhaitait arrêter totalement l'utilisation de produits phytosanitaires dès 2016 mais elle a dû faire une exception pour le cimetière. En 2017, une partie des allées sera enherbée pour faciliter la gestion de cet espace et le gravier retiré sera mis dans les intertombes pour limiter les pousses de « mauvaises herbes ».

Actions de communication

Pas de communication spécifique.

Perspectives

Poursuite en 2017 avec la mise en place de paillage aux pieds des arbres présents sur les trottoirs dans le lotissement.

En savoir plus sur la mise en œuvre du dispositif : [Bilan de la commune d'Usseau](#)